



## CICR

Genève / **Kinshasa** (CICR) – Les **21 et 22 mai**, des **tirs d'obus** ont directement touché des **zones habitées**

au

**nord de la ville de Goma**

, dans l'est de la

**République démocratique du Congo**

(RDC). Les combats à l'arme lourde ont repris en début de semaine dans les collines de **Mutaho**

,

**Rusayo**

et

**Muja**

, à une dizaine de kilomètres à peine au nord-ouest de Goma.

« Dans ces quartiers situés à proximité des combats vivent des milliers de personnes, parmi lesquelles des déplacés originaires d'autres localités de la province qui sont venus s'y réfugier à la suite de précédents affrontements. Aujourd'hui, habitants et déplacés se retrouvent à nouveau pris entre deux feux, au péril de leur vie », explique Rachel Bernhard, chef de la sous-délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Goma.

Une quinzaine de personnes – dont cinq enfants – ont été blessées par des obus tombés à proximité du camp de déplacés de Mugunga III et dans le quartier de Ndosho, à Goma. Elles ont été prises en charge à l'hôpital *Ndosho* par une équipe chirurgicale du CICR composée d'une dizaine de personnes qui travaillent en collaboration avec le personnel de l'établissement depuis novembre 2012. Du matériel médical (notamment des pansements), des fluides (plasma et sérum physiologique) et des antibiotiques ont en outre été fournis à l'hôpital militaire de Katindo, où sont soignés les blessés de guerre des forces armées gouvernementales.

« Nous visitons les quartiers touchés à Goma afin d'évaluer la situation des populations et leur apporter une aide d'urgence. Avec notre partenaire, la Croix-Rouge de la RDC, nous mettons tout en œuvre pour nous faire une idée plus précise des besoins les plus urgents des personnes vivant dans les zones touchées », ajoute Mme Bernhard.

## **République démocratique du Congo : les civils doivent être épargnés par les combats à Goma**

Écrit par CICR

Vendredi, 24 Mai 2013 13:38 -

---

Le CICR rappelle que les attaques directes contre la population civile ou les biens civils, de même que les attaques indiscriminées, sont interdites. Les parties au conflit doivent en tout temps respecter le droit international humanitaire et faire la distinction entre la population civile et les combattants.

Depuis novembre 2012, le CICR a renforcé ses activités dans les régions de l'est de la RDC, notamment les soins médicaux et chirurgicaux aux personnes blessées dans les violences, et l'assistance aux populations déplacées (eau, nourriture et biens de première nécessité).